



Dans le cadre de l'assainissement de son portefeuille clients et à l'approche des fêtes de pâques, SIDAM SA a organisé une journée de sensibilisation ce mercredi 07 mars 2018 à la gare UTB Adjamé afin d'attirer l'attention du personnel de la compagnie de transport sur les causes et conséquences des accidents de la route.



Cette journée particulièrement adressée aux chauffeurs de la dite compagnie a été une

opportunité d'échange en vue de réduire le nombre d'accidents à ZERO. C'est donc à juste titre que le message de la journée est « **Chauffeur UTB, ZERO ACCIDENT** ».

Selon Mme **BA Alimata, Directrice Technique et Commerciale Adjointe de SIDAM-SA**, les principales causes d'accidents sont à 30% matérielles, 60% humaines et 10% environnementales. Les plus récurrentes sont liées à l'impatience des chauffeurs, aux dépassements sans précaution et aux vitesses non adaptées et la méconnaissance du code de la route. Elle a exposé sur les actions à mener en cas d'accident : protéger les lieux de l'accident, alerter les forces de police de maintien de l'ordre et la sécurité des personnes et des biens afin de dresser les constats et PV, secourir les passagers blessés et surtout informé l'employeur qui doit faire la déclaration dans un délai de 5 jours.

En ce qui concerne le groupe UTB-AH, le Département sinistre constate que des efforts sont faits en vue de réduire le taux de sinistralité qui dépassait parfois les 100%. Ce comportement citoyen des chauffeurs est à louer, est bénéfique à tous à commencer par leur employeur qui se réjouit de la bonne marche des activités dans un milieu très concurrentiel.

M. SYLLA Amara, Chef de service sinistre matériel a enchaîné en exposant sur les conséquences notamment matérielles, corporelles, financières et juridiques.

Les exposés ont été suivis d'une session de questions - réponses qui a permis d'édifier toute l'assemblée.

Pour clore la journée, **M. SORO Abou, Chef du Bureau courtage** a présenté l'Individuelle accident, un produit très accessible qui est une couverture pour l'assuré contre tous les accidents dont il pourrait être victime dans son quotidien. Ce produit est donc avantageux aussi bien pour les conducteurs d'UTB que pour leurs passagers, pour la couverture des risques d'accident qui pourraient survenir hors du car et pour lesquels ils pourraient subir des

dommages corporels, quand bien-même les premiers bénéficient d'une garantie Individuelle conducteur insérée expressément par UTB dans sa police flotte Auto TPV, et les seconds couverts par la garantie RC du véhicule.

En effet, les garanties « Individuelle conducteur » dont bénéficient les chauffeurs d'UTB dans leur police, et Responsabilité Civile qui couvre les passagers (voyageurs) du car, n'ont d'effet que si les dommages subis par la victime sont consécutifs à un accident avec le car assuré. Elles cessent donc leurs effets lorsque l'accident ayant entraîné des dommages corporels pour l'assuré s'est produit hors du car.

Mme BA a félicité les responsables de UTB pour les mesures prises en interne en vue de réduire les accidents et souhaite une période de pâques fructueuse avec **ZERO ACCIDENT**.

